

# Canada : Les droits des autochtones désormais protégés

Publié: 17 juin 2011 19:23

Mis à jour: 17 juin 2011 19:28

OTTAWA - À partir de samedi, les représentants des Premières nations auront accès à la même protection de leurs droits de la personne que tous les autres habitants du Canada.

Ce que cela signifiera pour les conditions de vie et la paix sociale sur les réserves demeure une inconnue, puisque la plupart des parties impliquées ont admis que les Premières nations étaient mal préparées pour le changement.

David Langtry, le directeur de la Commission canadienne des droits de la personne a parlé d'un «jour historique». Selon lui, plus de 700 000 personnes qui n'avaient auparavant aucun recours en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne peuvent désormais s'adresser à la commission pour tenter d'améliorer leurs vies dans les communautés des Premières nations et ailleurs au pays.

Les peuples des Premières nations pouvaient déjà en référer à Ottawa pour des questions de violations de droits. Cette possibilité leur a été accordée en 2008 dans une loi fédérale qui a également instauré une période de transition de trois ans.

Cette transition est désormais terminée, et les habitants des réserves auront désormais les mêmes droits que toute autre personne en matière de contestation des gouvernements locaux concernant la discrimination.

Les questions d'accès à l'eau potable, d'éducation, de soins pour les enfants et d'habitation étaient toutes envisageables en vertu de l'entrée en vigueur de la loi, a ajouté M. Langtry.

Ce dernier a toutefois précisé que plusieurs membres des Premières nations ne possédaient pas la capacité juridique ou financière pour mettre sur pied ce qui s'apparente à des poursuites judiciaires.

Selon l'Assemblée des Premières nations, plusieurs gouvernements n'ont même pas les ressources pour se conformer à la loi, un avis partagé par le ministère des Affaires autochtones dans un rapport déposé cette semaine.

Source : **LA PRESSE CANADIENNE**